

LES HOSPICES DU LUDE

SAINTE ANNE	1606
NOTRE-DAME DE LA MISERICORDE	1705
SAINTE CATHERINE	1712

HOSPICE SAINTE ANNE

La première fondation d'un hospice ou hôpital au Lude, date de 1606, et cette fondation est due à François de Daillon, comte du Lude. Cet hospice accueillait les malades : 2 salles soit 16 lits au total.

Son emplacement correspond à l'actuelle école primaire « du Bellay » rue du Gal de Gaulle. Il est aussi appelé « grand hôpital » et comprend une église et un cimetière.

Ce n'est qu'en 1717 (un siècle plus tard !!!) que les lettres patentes du roi sont enregistrées par le Parlement et que cette fondation est donc confirmée et officielle.

HOSPICE SAINTE CATHERINE

C'est en 1712 qu'un autre hospice est fondé au Lude, dit « petit hospice », ou « Ste Catherine », par Thomas Bluet et son épouse Françoise Eléonore du Châtelet ou du Châtel.

On le situe entre la rue d'Orée et la ruelle qui longe les écuries du château, à droite de l'église St Vincent, à son époque près de l'orangerie du château.

Qui est ce Thomas Bluet (3^e du nom, vu que son père et son grand-père se nomment aussi Thomas) ?

Il est dit marchand, conseiller du roi et receveur au grenier à sel du Lude, né le 10 avril 1675 au Lude, marié le 23 septembre 1698 à Chouzé-sur-Loire, en I. et L., il a eu 14 enfants entre 1699 et 1714. Il décède le 1^{er} septembre 1738 au Lude.

Selon le dictionnaire de J.R. Pesche, sur la Sarthe, l'hospice aurait été une maison de retraite pour filles estropiées ? Pour le moment, la documentation est insuffisante.

Par testament du 15 juillet 1740, Agnès Page ou Le Page fait un legs notable à cet hospice.

En annexe : voir un acte du 27 juin 1777, qui concerne un terrain de cet hospice, « du côté de l'orangerie ». L'hospice se trouve sur une concession du comte du Lude, qui en garde la pleine propriété.

HOSPICE NOTRE-DAME DE LA MISERICORDE

Si les 2 premiers hospices ont complètement disparus aujourd'hui du paysage ludois, il n'en est pas de même du 3^e, qui existe encore, d'une part « physiquement » par les bâtiments d'époque, actuellement en attente d'un réemploi, et d'autre part « fonctionnellement » par la maison de retraite et la maison de soins, qui ont une place importante dans l'activité de notre ville.

Sur cette fondation et son usage de 1705 à nos jours, la documentation est plus abondante.

FONDATION DE RENE FRANCOIS FONTAINE DE LA CROCHINIÈRE :

Je cite l'acte de donation-fondation, passé à Paris le 27 janvier 1705, en l'étude de Me Janson, notaire à Paris.

« Par devant les conseillers du Roi, notaires à Paris soussignés, fut présent René-François Fontaine de la Crochinière, clerc tonsuré du diocèse d'Angers, demeurant à Paris, logé en la maison de l'institution des Pères de l'Oratoire, faubourg St Jacques, lequel a dit qu'ayant depuis longtemps conçu le dessein d'établir à l'honneur et gloire de Dieu, une maison de charité, à l'exemple et imitation de l'établissement qui a été ci-devant fait de l'hôpital de la Miséricorde de cette ville de Paris, **pour servir d'hôpital et retraite à de pauvres filles orphelines natives de la ville du Lude,** lieu de sa naissance **et de l'élection de La Flèche** »

Pour réaliser cette fondation, il fait donation d' « une grande maison située près de la dite ville du Lude avec toutes ses appartenances et dépendances,.... La dite maison consistant en un grand corps de logis, cour d'entrée, cour de cuisine, grand jardin enclos de murs, basse-cour où il y a granges, écuries, étables, boulangerie et autres édifices appartenances et dépendances de la dite maison ».

Le sieur de la Crochinière avait acquis ce bien, partie du sieur de Broc en 1703 (en annexe acte de Me Amellon, notaire et tabellion royal au Lude) et partie du sieur Bidault (à une date non connue pour le moment, n'ayant pas trouvé l'acte ; mais on peut penser que résidant à Paris, et se déplaçant à pied, dit-on, il a dû grouper ses acquisitions !)

« Pour la dite maison et ses dépendances présentement données, servir d'hôpital sous le nom **de Notre-Dame de la Miséricorde** et y retirer les pauvres filles orphelines de père et de mère, natives tant de la ville du Lude que de l'élection de La Flèche, **légitimes** et pauvres et destituées de moyens, de l'âge **depuis six ans jusqu'à huit ans** en tel nombre qui sera avisé. » (C'est l'âge pour y entrer, mais ensuite elles restent jusqu'à 15 ans et plus)

Légitime : il est bien précisé que seules les filles nées de « légitime mariage » sont accueillies. A cette maison, il ajoute mille livres de rente annuelle, pour son fonctionnement.

Les lettres patentes du roi sont obtenues et enregistrées par le Parlement, le 1^{er} février 1706.

STATUTS ET REGLEMENTS DE L'HOPITAL :

On a déjà vu les conditions exigées pour y être admise : on y entre de 6 et 8 ans, il faut être née de légitime mariage, orpheline de père et de mère, née au Lude ou dans l'élection de La Flèche et « destituée de tous biens et moyens ».

Les 12 chapitres des statuts précisent dans le détail la vie quotidienne des pensionnaires : les filles de 14 ans et plus se lèveront hiver et été à 5 heures du matin, les plus jeunes à 6 heures ; à 7 heures précises, messe à la chapelle, puis déjeuner, puis instruction, avant tout apprendre « à servir Dieu ».

La maison sera gouvernée et administrée par une gouvernante, une sous-gouvernante et 4 maîtresses, dont l'une fera fonction d'économe ; deux autres seront chargées des enfants et la dernière, aidée d'une grande fille, fera « l'école de charité aux pauvres filles de la paroisse ».

Il recommande « de remplir cette place (de maîtresse) des meilleurs sujets qui auront été élevés dans la maison ».... « qu'elles soient parfaitement instruites des vérités de la religion, afin qu'elles puissent en instruire les autres filles de l'hôpital »

Dans les statuts et règlements de l'hôpital, il est précisé comment choisir le personnel de la maison de charité : il n'est pas obligatoirement composé de religieuses, la « supérieure gouvernante » doit être une veuve sans enfant à charge ou une « fille dont la conduite ait été bien éprouvée ». C'est l'évêque d'Angers qui la nomme parmi les trois proposées par les administrateurs (2 prêtres et 2 laïcs). La sous-gouvernante est choisie parmi les maîtresses, par les administrateurs et la gouvernante. Les maîtresses sont choisies par les administrateurs, la gouvernante et la sous-gouvernante.

Pour le fonctionnement de l'hôpital, il y a aussi une servante pour « l'infirmerie », un jardinier, une servante de basse-cour, et une « portière » qui ne laisse personne entrer ou sortir sans la permission de la gouvernante !!!

Au sommet de la hiérarchie, l'évêque d'Angers, qui finalement choisit les administrateurs et les gouvernantes.

En résumé, la fondation de René-François Fontaine de la Crochinière, est un **hospice-orphelinat**, et non pas un hospice au sens habituel du terme, d'assistance aux malades, aux pauvres, aux vieillards. Mais en aucun cas, cet établissement n'a pour but de préparer ces fillettes à entrer au couvent. D'ailleurs, il a tout prévu, même leur avenir : « on pourra les mettre en service dès l'âge de 23 ou 24 ans... chez des personnes connues de bonne vie et mœurs », ou si une fille est demandée en mariage, elle recevra une dot de 40, 50 ou 60 livres « à proportion du temps qu'elle aura été dans la maison et qu'elle se sera bien comportée ».

Il semble que jusqu'à la Révolution, ce soit une très importante maison d'éducation . Dès 1710, les soeurs de St Charles de Lyon y faisaient la classe à 120 petites filles du Lude et des environs, (selon une note de l'abbé Louis Calendini, vicaire au Lude de 1903 à 1913, et archiviste local).

Diverses acquisitions (une douzaine), faites de 1760 à 1777, par Bonne Magdeleine Louise Dumesnil de la Bausseraie (dcd 1785), supérieure de l'hôpital, a augmenté la superficie de l'enclos. Elle fit ces acquisitions en son nom, mais ses héritiers reconnurent qu'elles avaient été faites avec les deniers de l'hôpital et donc appartenaient à l'hôpital.

MUTATIONS A LA REVOLUTION :

Le 18 messidor an III(6 juillet 1795), l'administration de la ville du Lude demande la réunion de l'hôpital Sainte Anne dit le Grand hôpital, et de l'hospice Sainte Catherine à « la maison si spacieuse de la Miséricorde ». L'autorisation fut accordée le 17 thermidor an III (4 août 1795), et les revenus des trois établissements furent fusionnés, et employés à l'entretien des vieillards, des malades et à l'éducation des enfants.

Il y avait seulement quatre « citoyennes » à la Miséricorde, après la fusion des trois hospices, pour se répartir les tâches : la « directrice » tient les comptes et s'occupe des malades, une autre s'occupe du linge et « des enfants de la patrie », la 3^e aide à « gouverner les malades » et la dernière a soin des infirmes.

Les sœurs restèrent en fonction avec le titre de « sœurs libres », malgré la suppression des ordres monastiques, jusqu'en 1796, date à laquelle elles quittèrent la maison, à cause de la dame Beaumont, qui avait été nommée directrice, et dont la conduite faisait problème. Elle fut chassée par autorité de justice.

Les bâtiments de la Miséricorde n'ont pas été compris dans la vente des biens nationaux, à la demande du maire et du conseil général du Lude (pendant la Révolution, le conseil communal s'appelle « conseil général »).

En 1802, il est fait appel à la congrégation d'Evron, hospitalière et enseignante. Deux religieuses de cette congrégation seront « logées, nourries et recevront chacune une indemnité annuelle de 150 francs, à la charge pour elles de soigner, gouverner les malades, d'instruire les orphelines dans la religion catholique » Ce fut le début des sœurs de la congrégation d' Evron dans le gouvernement de l'hospice du Lude.

En 1818, deux autres religieuses de cette congrégation sont appelées, plus spécialement pour « rétablir dans le bâtiment qui y était anciennement affecté, une école de charité pour les filles pauvres de cette ville », les 2 autres se consacrant au service de l'hospice.

Un «traité » fut établi entre la congrégation d'Evron et la commission administrative de l'hospice pour préciser le fonctionnement.

Il y avait 2 classes : la petite classe pour apprendre à lire et l'autre pour apprendre à écrire.
Les horaires sont : de 8 h à 11 h et de 2h à 4h, congés dimanches, fêtes et les jeudis
« L'éducation sera particulièrement les principes religieux, la prière, le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul, on leur apprendra aussi autant que possible à travailler et notamment à coudre, repasser, tricoter et filer »

LES ENFANTS ABANDONNES :

N'oublions pas que l'hospice de la Miséricorde, au XIXe siècle, était aussi le lieu où l'on abandonnait les nouveau-nés, qui y étaient déposés par la petite porte que l'on voit encore aujourd'hui, dans le mur du bâtiment qui longe la rue des Mortes Œuvres.

Il y avait 2 portes, une côté rue et une côté intérieur, ce qui permettait de déposer l'enfant sans être vu. Ceux-ci étaient déclarés à l'état-civil, on leur donnait un nom et un prénom, puis ils étaient acheminés, le jour même au Mans, à l'hospice des enfants trouvés.

A titre d'exemple pour l'année 1843, j'ai relevé 10 enfants abandonnés au Lude.

Il semble que cela perdure jusqu'en 1856, année du dernier enfant recueilli ainsi.

(Apparus en France, vers 1700, les « tours d'abandon » se généralisent par le décret du 19 janvier 1811 et sont supprimés en 1863, pour laisser la place aux bureaux d'admissions.)

Voir en annexe un exemple d'acte de naissance d'un enfant trouvé, qui a été nommé
Vincent TROUVE !

René-François FONTAINE DE LA CROCHINIÈRE

VOIR L'ARTICLE QUI LUI EST CONSACRÉ

NB : sur son acte de naissance il est dit COCHINIÈRE, sur son acte de décès CROCHINIÈRE

Cela n'étonnera pas les généalogistes, habitués à ces fantaisies orthographiques, jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Mais sur l'acte de fondation de 1705, il est bien écrit CROCHINIÈRE

CONCLUSION

Au XVIIe et XVIIIe siècle, trois hospices ou « maisons de charité », comme on disait, furent fondés au Lude, chacun ayant des attributions spécifiques :

« Sainte Anne » était destiné aux malades, « Sainte Catherine » aux filles et femmes handicapées et « Notre-Dame de la Miséricorde », aux orphelines.

A la Révolution, les trois furent réunis dans les bâtiments de la Miséricorde, qui existent encore à ce jour, avec quelques ajouts.

Ces édifices sont aujourd'hui vides et attendent une nouvelle vie.

REMARQUES SUR LA PLAQUE DE FONDATION

Il y a des inexactitudes :

« fondé en 1606 », il s'agit du premier hospice, fondé par François de Daillon, Sainte Anne, mais pas en ce lieu

« 17 janvier 1705 », c'est le 27 janvier que l'acte est passé et non le 17

« lettres patentes de 1716 » et « enregistrement au Parlement de 1717 » : il s'agit encore de Sainte Anne et non de Notre-Dame de la Miséricorde

En fait, il y a eu amalgame des faits de fondation, suite au regroupement des hospices après la Révolution. La plaque a été posée au XIXe siècle.



Le « TOUR » ou porte des enfants abandonnés



HOPITAL DU L'UDE ANNEES SOIXANTES



N° 2
A Paris
Cruté, sous
scellé, par 3
médicins
savants.

Mabou

San. Nihil habet ~~ex~~ hinc quatuor h[ic] p[ro]p[ri]os p[ro]p[ri]os
à la naissance de l'enfant
Nous sommes allés chercher D. la femme d'homme, pendant la
fonction de l'homme de la ville de l'Inde, immédiatement D. la femme d'homme
après de l'homme par madame Marie Supérieur de l'hospice de la ville
qui en l'enfant venant d'être exposé à la porte dudit hospice, nous venant
immédiatement transporté à y avoir trouvé un enfant de deux mois
paraissant âgé de deux jours, avec deux dents en mâchoire supérieure
et un moût de sang. nous avons fait enlever l'enfant et l'avons fait
transporter à l'hospice de la ville de l'Inde, immédiatement D. la femme d'homme
âgé de quatre-vingt ans et l'homme de la ville de l'Inde, âgé de
quatre-vingt ans nous lui avons donné le nom de Vincent Cruté. le
compromis, après l'acte fait, est de l'homme de la ville de l'Inde, le père
est de l'homme de la ville de l'Inde qui nous l'a fait et au que D. la femme d'homme.

Mabou

1834. Acte de naissance de Vincent Cruté
enfant "exposé" à l'hospice de la ville

Plaque apposée au frontispice de la chapelle de l'hôpital :

EX ORE INFANTIUM ET LACTENTIUM PERFECISTI LAUDEM DOMINE

De la bouche des enfants et de ceux qui sont allaités tu as accompli la louange Seigneur



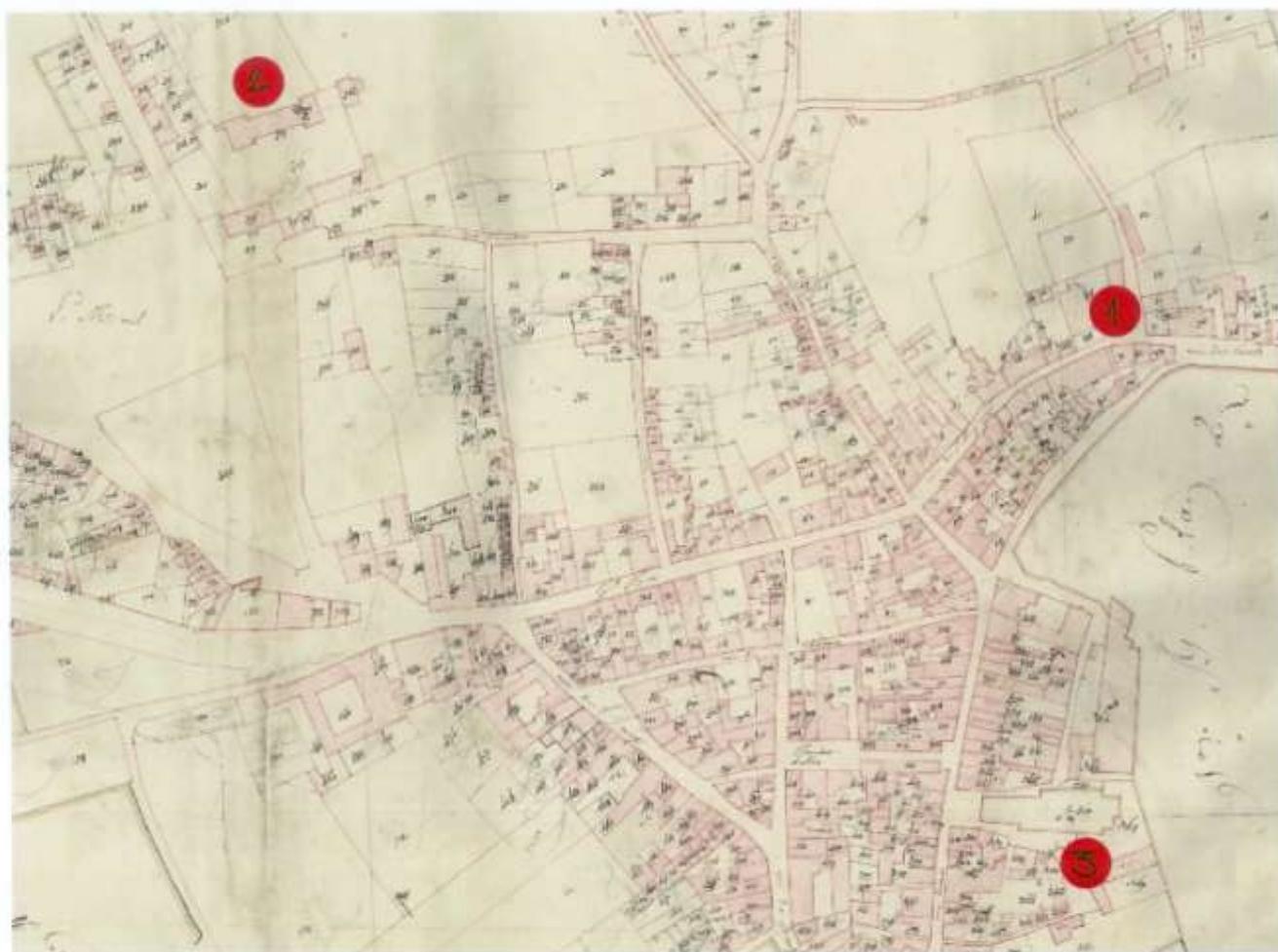
LE LUDE

LES 3 HOSPICES SONT MARQUÉS D'UNE PASTILLE ROUGE SUR LE PLAN

1 pour SAINTE ANNE

2 pour LA MISERICORDE

3 pour SAINTE CATHERINE



Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives départementales de la Sarthe et le paiement d'un droit de reproduction.

